

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

GUIDE DES AIDES 2022



Pour les propriétaires occupants.

Janvier 2022

Accéder aux aides financières pour rénover votre logement

Mode d'emploi

La CCPMB est devenue ces dernières années un acteur incontournable de **l'aide à l'amélioration des logements** au travers de son **service d'accompagnement et d'aide à la rénovation énergétique « CaseRénov »**.

CaseRénov, c'est :

- Un **conseiller énergie habitat** qui répond **gratuitement** aux questions et propose un **accompagnement** dans ses **démarches de rénovation**.
- Des **aides financières** pour améliorer la **performance des logements**
- La possibilité de réaliser un **Passeport thermique** : suite à une visite à domicile, un **diagnostic thermique** global et un rapport détaillé comprenant des travaux de rénovation et une **estimation du budget** et des aides financières sont transmis au demandeur.

C'est dans cette mission d'accompagnement, que la CCPMB propose ce **Guide des aides pour donner un estimatif des aides disponibles**. La plupart des aides disponibles varient **en fonction des revenus du ménage**. C'est pour cette raison, qu'avant de consulter ce guide, il est nécessaire d'identifier la catégorie d'appartenance.



GRATUIT !

Vous avez des questions ? Contactez CaseRénov

Le service d'accompagnement à la rénovation énergétique de la CCPMB : energiehabitat@ccpmb.fr - 04 50 90 49 55

1. Comparer son revenu fiscal de référence

Plafonds de ressources				
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Le RFR est indiqué sur l'avis d'imposition			
	Revenu très modeste	Revenu modeste	Revenu intermédiaire	Revenu élevé
1	jusqu'à 15 262 €	jusqu'à 19 565 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 22 320 €	jusqu'à 28 614 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 844 €	jusqu'à 34 411 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 31 359 €	jusqu'à 40 201 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 35 894 €	jusqu'à 46 015 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

2. Identifier

la couleur correspondante à sa tranche de revenus
bleu, jaune, violet ou rose

3. Se rendre

aux pages correspondantes

Bleu (revenu très modeste)

Rénovation **globale performante** P4

Rénovation **par étapes** P6

Changement de système de **chauffage** P8

Jaune (revenu modeste)

Rénovation **globale performante** P18

Rénovation **par étapes** P20

Changement de système de **chauffage** P22

Violet (revenu intermédiaire)

Rénovation **globale performante** P32

Rénovation **par étapes** P34

Changement de système de **chauffage** P36

Rose (revenu élevé)

Rénovation **globale performante** P46

Rénovation **par étapes** P48

Changement de système de **chauffage** P50

Rénovation globale

Gain énergétique supérieur à 55 %



Vous réalisez plusieurs postes de travaux parmi l'isolation des murs, l'isolation de la toiture, l'isolation du plancher bas, le remplacement des fenêtres, le remplacement du système de chauffages ou d'eau chaude sanitaire, l'installation d'une VMC. Découvrez-les.

CONDITIONS**

DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS

3 500 €	- Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* - Faire réaliser un audit énergétique par un professionnel RGE - Gain énergétique de 55 % - Logement de plus de 15 ans	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
Environ 7 000 €		Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : Primesenergie.fr/simulation-primes-energie Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
1 000 € pour 1 poste de travaux, 2 000 € pour 2, etc. (max 20 % du coût des travaux TTC)	25 % de gain énergétique - Réaliser des travaux sur les postes suivants : - Isolation de la toiture - Isolation des murs extérieurs - Isolation du plancher bas - Remplacement des menuiseries extérieures	Contacter CaseRénov : 04 50 90 49 55 Une visite et un bilan énergétique sont réalisés pour justifier le gain énergétique de 25%.	
750 € (max 20 % du coût des travaux TTC)	25 % de gain énergétique - Aide de la CCPMB accordée		

AIDES

+ TVA RÉDUITE

TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis	/	Calculée sur le devis de votre entrepreneur	
---	---	---	--

+ CRÉDIT 0 %

Prêt de : 50 000 € maximum	Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Travaux éligibles : - Le remplacement de menuiseries en simple vitrage - L'isolation de la toiture - L'isolation des murs extérieurs - L'isolation du plancher bas - Le remplacement du système de chauffage ou d'ECS Remboursement en 20 ans maximum	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference	
--------------------------------------	--	---	--

+ Si votre logement...

est actuellement classés en étiquette énergétique F ou G : 500 € d'aide supplémentaire	Bonus Sortie de Passoire
atteint une étiquette énergétique A ou B après la réalisation des travaux : 500 € d'aide supplémentaire	Bonus BBC (Bâtiment Basse Consommation)

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** !



Travaux de rénovation par étape

Gain énergétique **inférieur à 55 %**

Vous réalisez **1, 2 ou 3 types de travaux** (remplacement de quelques fenêtres, isolation de la toiture seule...), des aides peuvent également vous être attribuées. À retrouver ci-dessous.

CONDITIONS**

DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS

AIDES

À partir de 15 €/m² pour l'isolation des murs extérieur <i>Pour les autres travaux, reportez-vous au tableau ci-dessous.</i>		Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
Exemple : À partir de 12 euros/m² pour l'isolation des murs : <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites dédiés.</i>	- Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* - Logement de plus de 15 ans	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : - Primesenergie.fr/simulation-primes-energie - Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
1000 € pour 1 poste de travaux, 2000 € pour 2, etc. (max 20 % du coût des travaux TTC)	25 % de gain énergétique - Réaliser des travaux sur les postes suivants : - Isolation de la toiture - Isolation des murs extérieurs - Isolation du plancher bas - Remplacement des menuiseries extérieures	Contacter CaseRénov : 04 50 90 49 55 Une visite et un bilan énergétique sont réalisés pour justifier le gain énergétique de 25%.	
750 € (max 20 % du coût des travaux TTC)	25 % de gain énergétique - Aide de la CCPMB accordée		

TVA RÉDUITE

TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis	/	Calculée sur le devis de votre entrepreneur
--	---	---



CRÉDIT 0 %

Prêt de : 15 000 € pour un poste de travaux 25 000 € pour deux postes de travaux 30 000 € pour 3 postes de travaux ou plus	Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Travaux éligibles : - Le remplacement de menuiseries en simple vitrage - L'isolation de la toiture - L'isolation des murs extérieurs - L'isolation du plancher bas - Le remplacement du système de chauffage ou d'ECS Remboursement en 15 ans maximum	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference
---	--	--



*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov !**



Isolation

Isolation des murs par l'extérieur (100m ² maximum)	15 €/m ²
Isolation des toitures terrasses	15 €/m ²
Isolation des murs par l'intérieur	7 €/m ²
Isolation des rampants/combles	7 €/m ²

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

Changement du système de chauffage

Bénéficier d'aides locales et nationales pour changer d'appareil de chauffage. Elles peuvent se cumuler aux autres subventions présentées auparavant.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** ! 

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ

VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Système bois

Poêle
Buche/granulé
Chaudière granulés
Insert bois

2 000 €

(max 50 % du coût des travaux TTC)

+

À partir de 190 €

Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002
Label Flamme verte 7 étoiles
Entreprises partenaire du Fonds Air Bois

Professionnel RGE*

Dossier à télécharger :
fonds-air-bois.fr

Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites :
• Primesenergie.fr/
simulation-primes-energie
• Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html

FONDS Air Bois 

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Passy Pays du Mont-Blanc

500 €

Habiter Passy
Fonds Air Bois **accordé**

Remplir le dossier
« Fonds Air Bois »

OU

Energie renouvelable (PAC/solaire/geothermie)

2 000 €

(max 50 % du coût des travaux TTC)

+

À partir de 530 €

Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002
Label Flamme verte 7 étoiles

Professionnel RGE*

Dossier à télécharger :
fonds-air-bois.fr

Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites :
• Primesenergie.fr/
simulation-primes-energie
• Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html

FONDS Air Bois 

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Passy Pays du Mont-Blanc

500 €

Habiter Passy
Fonds Air Bois **accordé**

Remplir le dossier
« Fonds Air Bois »

OU

Gaz

À partir de 400 €

Professionnel RGE*

Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites :
• Primesenergie.fr/
simulation-primes-energie
• Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

+

1 200 €

OU

1 600 €

Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002
Habiter **Combloux, Demi-Quartier, Megève, Passy ou Saint-Gervais**

Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002
Habiter **Sallanches**

GRDF :
M.Pascal CHARLES
07 61 64 67 35

Régie Gaz Sallanches :
M.Guillaume JEANROY
04 50 58 01 44

FONDS AIR GAZ 

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

Si vous avez
des questions, contactez
le service **CaseRénov** !

ACTUELLEMENT, VOUS SOUHAITEZ
VOUS AVEZ  VOUS SOUHAITEZ
INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

**Chaudière
Fioul**

OU

Système bois Poêle Buche/granulé Chaudière granulés Insert bois	500 € (max 20 % du coût des travaux TTC)	Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage	Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/ 	 
	+ À partir de 190 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/simulation-primes-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	

OU

Energie renouvelable (PAC/solaire/geothermie)	500 € (max 20 % du coût des travaux TTC)	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Label Flamme verte 7 étoiles	Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/ 	 
	+ 500 € bonus énergie renouvelable			
	+ À partir de 2500 €	Professionnel RGE	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/simulation-primes-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
 Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez
des questions, contactez
le service **CaseRénov** ! 

ACTUELLEMENT,
VOUS AVEZ

VOUS SOUHAITEZ
INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

OU

Gaz

À partir de 400 €

Professionnel RGE*

**Avant de signer le devis,
s'inscrire** sur un des sites :

- [Primesenergie.fr/simulation-primes-energie](https://primesenergie.fr/simulation-primes-energie)
- [Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html](https://prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html)



+

1 200 €

OU

1 600 €

Remplacement d'un système de chauffage fioul antérieur à 2008
Habiter **Combloux, Demi-Quartier, Megève, Passy** ou **Saint-Gervais**

GRDF :

M.Pascal CHARLES
07 61 64 67 35

Remplacement d'un système de chauffage fioul antérieur à 2008
Habiter **Sallanches**

Régie Gaz Sallanches :

M.Guillaume JEANROY
04 50 58 01 44



OU

Chauffage électrique
(chaudière électrique,
radiateurs électrique...)

500 €

(max 20 % du coût des travaux TTC)

Remplacement d'une **chaudière fioul**
vers un autre système de chauffage

Fonds Air Transition Fioul :

dossier à télécharger sur
ccpmb.fr/quitterlefioul/ 



+

**TVA
réduite**

TVA réduite à **5,5 %** appliquée sur les devis

/

Calculée sur le devis
de votre entrepreneur



+

**CRÉDIT
0 %**

Prêt de :

15 000 € pour un poste de travaux

25 000 € pour deux postes de travaux

30 000 € pour 3 postes de travaux ou plus

Faire réaliser les travaux par un
professionnel RGE*
Remboursement en 15 ans maximum

**Se rapprocher de son établis-
sement bancaire et lui fournir
le formulaire « emprunteur »**
et « entreprise » disponible sur :
[ecologie.gouv.fr/eco-ptz-
formulaires-guides-et-textes-
reference](https://ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference)



Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels
avant de signer les devis.

Pour plus d'infos



ccpmb.fr
energiehabitat@ccpmb.fr
04 50 90 49 55
(du lundi au jeudi : 9h-12h et 13h30-17h
et vendredi : 9h-12h)

un service de



avec le soutien de

